

## Conditions de Souscription – Véhicules Particuliers et Utilitaires Légers

### I. Les conditions de souscription

<b>Conditions de Souscription</b>	
<b>Souscripteur</b>	<p style="text-align: center;"><b>Nous acceptons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes physiques âgées de 23 à 75 ans inclus et ayant un domicile fixe,</li> <li>• <b>Le souscripteur est obligatoirement le conducteur habituel du véhicule et sera seul désigné sur le contrat.</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Nous refusons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes morales,</li> <li>• Les personnes sans domicile fixe,</li> <li>• Les personnes atteintes d'une infirmité ou d'une maladie également incompatible avec la délivrance ou le maintien du permis de conduire.</li> </ul>
<b>Permis de Conduire</b>	<p style="text-align: center;"><b>Nous acceptons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les permis obtenus depuis + de 2 ans,</li> <li>• Les permis étrangers en cours de validité*.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Nous refusons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les permis obtenus hors UE sans permis international*.</li> </ul> <p><i>* Pour que les permis de conduire obtenus <b>hors Union Européenne</b> soient reconnus en cours de validité, ils doivent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit être rédigés en français,</li> <li>- Soit être accompagnés d'une traduction officielle en français,</li> <li>- Soit être accompagnés du permis de conduire international en cours de validité.</li> </ul> <p><i>Leur durée de validité est limitée à 1 an après l'acquisition de la résidence normale en France de ton titulaire (d'après la date d'obtention du 1<sup>er</sup> titre de séjour faisant foi).</i></p> <p><i>Les étudiants étrangers ne sont pas concernés par cette mesure.</i></p>
<b>Antécédents</b>	<p style="text-align: center;"><b>Nous acceptons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conducteurs avec ou sans antécédents d'assurance et ne présentant pas un ou plusieurs des cas d'aggravation indiqués ci-contre.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Nous refusons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conducteurs déjà condamnés pour délit de fuite,</li> <li>• Les conducteurs ayant fait l'objet d'une suspension ou d'une annulation administrative de permis de conduire dans les 24 mois précédant la demande de prise d'effet,</li> <li>• Les conducteurs ayant fait l'objet d'une annulation ou d'un retrait de permis de conduire pour alcoolémie et/ou pour consommation de stupéfiant ou d'une drogue, non prescrite par une autorité médicale compétente, quel que soit l'antériorité,</li> <li>• Les conducteurs inscrits au bureau central de tarification pour l'automobile (B.C.T.),</li> <li>• Les conducteurs ayant fait l'objet d'une résiliation à l'initiative d'une compagnie d'assurance dans les 36 mois précédant la demande de prise d'effet de ce contrat pour motif autre que « non-paiement de prime »,</li> <li>• Les conducteurs ayant été en situation de malus sur un contrat d'assurance de véhicule terrestre à moteur, aux cours des 36 derniers mois,</li> <li>• Les conducteurs ayant eu un sinistre en état d'imprégnation alcoolique et/ou sous l'emprise de stupéfiant,</li> <li>• Les conducteurs ayant occasionné plus de 3 sinistres responsables au cours des 36 derniers mois,</li> <li>• Les conducteurs ayant dans les 36 mois précédant la demande de prise d'effet, été impliqué dans un accident de la circulation non déclaré auprès d'un précédent assureur, ou été impliqué dans un accident de la circulation avec un véhicule non couvert par un contrat d'assurance de véhicule à moteur.</li> </ul>
<b>Véhicule</b>	<p style="text-align: center;"><b>Nous acceptons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Véhicules Particuliers (genre VP) ou les Véhicules Utilitaires Légers (genre CTTE), certaines marques ou modèles pouvant nécessiter d'une étude et accord préalable de nos services.</li> <li>• Les véhicules bénéficiant d'un certificat d'immatriculation en cours de validité, l'autorisant à circuler sur la voie publique,</li> <li>• Immatriculé en France Métropolitaine ou dans un pays adhérent au système Carte Verte (*voir liste des pays adhérents sur <a href="http://www.bcf.asso.fr">www.bcf.asso.fr</a>)</li> <li>• Les certificats d'immatriculation (carte grise) établis à un autre nom que celui du Souscripteur - Conducteur habituel,</li> <li>• Les certificats d'immatriculation barrés depuis moins de 180 jours,</li> <li>• Les certificats d'immatriculation barrés depuis plus de 180 jours s'ils sont accompagnés d'une facture datée de moins de 30 jours, émise par un professionnel de l'automobile ou d'un commissaire-priseur.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Nous refusons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les véhicules destinés à la location ou mis à disposition par un professionnel de l'automobile,</li> <li>• Les remorques seules,</li> <li>• Véhicules appartenant à des administrations, collectivités locales ou territoriales, ambassades, associations de toutes natures,</li> <li>• Les véhicules sous immatriculation garage (en W) ou appartenant à un professionnel de l'automobile (garage, concessionnaire, négociant)</li> <li>• Les véhicules de compétition ou de rallye autre que touristique, véhicules de tuning</li> <li>• Les véhicules immatriculés en Corse et en France Outre-Mer (DOM-TOM)</li> <li>• Les véhicules de genre VASP (peuvent être acceptés après étude, nous contacter)</li> <li>• Les véhicules destinés à transporter des Matières dangereuses</li> <li>• Les Taxis, VTC, les véhicules de grande ou petite remise</li> <li>• Pour les véhicules immatriculés dans les pays non adhérents au système carte verte, merci de bien vouloir nous contacter</li> </ul>
<b>Utilisation du véhicule</b>	<p style="text-align: center;"><b>Nous acceptons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privé-Professionnel occasionnel : Le souscripteur déclare que le véhicule assuré est utilisé pour ses déplacements privés et professionnels occasionnels.</li> <li>• Import-Export : Le souscripteur déclare que le véhicule assuré est destiné à être importé ou exporté de France Métropolitaine et est utilisé pour ses déplacements privés et professionnels occasionnels.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Nous refusons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation, même occasionnelle, du véhicule assuré en vue d'effectuer du transport à titre onéreux de voyageurs ou de marchandises appartenant à des tiers, ni à effectuer des visites régulières de clientèle, d'agences, de dépôts, de succursales ou de chantiers, ni à être utilisé dans le cadre d'une des activités professionnelles suivantes : vente ambulante, auto-école, taxi, pompes funèbres, transport de matières dangereuses, transport de fonds.</li> </ul>

## II. Les garanties

Garanties Accordées			
GARANTIE	MONTANT		FRANCHISE
<b>Responsabilité Civile :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels,</li> <li>• Dommages matériels et immatériels causés</li> </ul>	<i>Sinistres survenus en France</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Illimité</li> <li>• 1 120 000 € par sinistre</li> </ul>	<i>Sinistres survenus à l'étranger</i> Somme minimum prévue selon la législation de l'Etat sur lequel le sinistre est survenu	3000 € si au moment du sinistre le conducteur est différent de celui qui a été désigné sur les Dispositions Particulières
<b>Défense et Recours</b>	2 500 € maximum par sinistre		400 € (Franchise atteinte)
<b>En Option :</b> Assistance (dépannage-remorquage vers le garage le plus proche)	Frais réels ( <i>détails et montants à consulter dans la convention d'assistance</i> )		0 km en cas d'accident 50 km en cas de panne
<b>En Option :</b> Garantie des dommages corporels du conducteur	<i>Cette option permet en cas d'accident responsable une indemnisation du conducteur habituel jusqu'à 30.000 € en cas d'incapacité permanente (si le taux d'incapacité est supérieur à 15%) et de 10.000 € en cas de décès.</i>		

### **Aucune autre garantie n'est et ne peut être acquise.**

Les contrats sont souscrits auprès de CARMINE, société de courtage en assurance immatriculée 08039130 auprès de l'ORIAS.

La Compagnie d'Assurance qui couvre le risque automobile est Axa France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030,00 Euros, Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 722 057 460, sis 313 Terrasse de L'Arche – 92727 Nanterre.

*Les garanties couvertes par Axa France IARD s'exercent en France Métropolitaine ainsi que dans les pays validés sur l'attestation d'assurance.*

La garantie assistance est couverte par EUROP ASSISTANCE, Société Anonyme au capital de 23 601 857 Euros, Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405, sis 1 promenade de la Bonnette, 92239 Gennevilliers.

*Les garanties couvertes par EUROP ASSISTANCE s'exercent en France Métropolitaine ainsi que dans les pays indiqués dans la Convention d'Assistance.*

Consultez les Conditions Générales de la Compagnie à l'adresse : [https://www.flashtempo.fr/fichier/mon\\_auto\\_cq\\_axa\\_auto\\_tempo.pdf](https://www.flashtempo.fr/fichier/mon_auto_cq_axa_auto_tempo.pdf)

Consultez la Convention d'Assistance à l'adresse [www.flashtempo.fr/fichier/ca\\_vp.pdf](http://www.flashtempo.fr/fichier/ca_vp.pdf).

## III. Justificatifs à transmettre

Documents obligatoires	
Nous demandons :	Nous refusons :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La copie recto-verso de votre permis de conduire en cours de validité,</li> <li>• La copie de la carte grise du véhicule à assurer.</li> </ul> <p><i>Et le cas échéant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La copie de la traduction de votre permis (si permis hors Union Européenne) ou copie de votre permis international cours de validité,</li> <li>• Le certificat provisoire d'immatriculation en cours de validité,</li> <li>• La fiche d'immobilisation (si votre véhicule est en fourrière) daté de moins de 30 jours,</li> <li>• Une facture d'achat datée de moins d'un mois si la carte grise est barrée depuis plus de 180 jours ou si le véhicule a été acquis en salle des ventes ou d'un professionnel de l'automobile.</li> </ul> <p><i>Attention : Les véhicules dont la carte grise est barrée depuis plus de 180 jours ne sont pas acceptés sauf si vous pouvez justifier d'une facture d'achat datée de moins d'un mois émanant d'un professionnel de l'automobile ou d'une salle de vente aux enchères)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les copies des documents qui ne sont pas intégralement reproduits et entièrement lisibles,</li> <li>• Les bons de commande,</li> <li>• Les déclarations de perte de permis,</li> <li>• Visite médicale même avec avis favorable,</li> <li>• Attestation de réussite à l'examen du permis de conduire,</li> <li>• Les certificats de cession présentés seuls,</li> <li>• Les certificats d'immatriculation provisoire qui sont expirés.</li> </ul>

**Très important : à défaut de bonne réception de l'ensemble des documents indiqués ci-dessus, corroborant vos déclarations, le contrat sera passé nul et sans effet et le montant de la cotisation sera conservé à titre d'indemnité.**



**ATTENTION :**

*Nous attirons votre attention sur l'importance de vos déclarations faites lors de la souscription. **Toute inexactitude, omission ou réticence dans ses réponses ou déclarations peut être sanctionnée par les Articles L. 113.8 DU CODE DES ASSURANCES (NULLITE DU CONTRAT) et L. 113.9 DU CODE DES ASSURANCES (REDUCTION PROPORTIONNELLE DE L'INDEMNITE).***

Pour toute question relative à nos Conditions de Souscription, nous vous invitons à contacter nos conseillers par téléphone au 04 84 253 555 ou par mail à l'adresse [contact@flashassur.fr](mailto:contact@flashassur.fr).